

## La construction d'une PCS ménage

Thomas Amossé (Cnam, Lise, CEET), Joanie Cayouette Remblière (Ined)

### Table des matières

I.	Une PCS Ménage : pour quoi faire ? .....	2
II.	État des lieux : Des usages actuels hétérogènes.....	3
III.	Revue de littérature .....	4
IV.	Principes.....	6
V.	Propositions empiriques.....	6
1.	Principal apporteur de ressources .....	6
A.	Modalités de construction du principal apporteur de ressources indirect .....	7
B.	Les deux mesures du principal apporteur de ressources.....	8
C.	Avantages et inconvénients .....	9
2.	Une nomenclature croisée synthétique, construite grâce à une analyse des ressources .....	10
A.	Le prototype I .....	11
B.	Le prototype II.....	15
C.	La comparaison des deux prototypes.....	19
VI.	Les validations .....	20
1.	Sur les trajectoires scolaires.....	20
A.	Les prototypes I et II sont plus explicatifs que toutes les autres approches .....	20
B.	Des adaptations nécessaires du prototype II sur le champ des parents d'élèves .....	21
C.	Les prototypes I et II donnent à voir des différences importantes au sein des enfants de cadres, de professions intermédiaires et de classes populaires, en fonction de la profession de l'autre parent .....	22
D.	Conclusions .....	27
2.	Sur le patrimoine.....	27
A.	La dispersion des niveaux de vie.....	28
B.	Le patrimoine et ses différentes facettes.....	29
C.	Conclusion sur le patrimoine et le niveau de vie.....	29
3.	Avantages et inconvénients des prototypes testés, à l'issue des validations .....	30

VIII. Les travaux à venir, préconisations .....	31
Annexes.....	32

La proposition de construire une nomenclature socioprofessionnelle au niveau couple (ou ménage) entend répondre aux limites des catégorisations utilisant la seule personne de référence du ménage, limites pointées par nombre des acteurs rencontrés dans le cadre de la mission d'état des lieux. Le développement, désormais ancien, de l'emploi des femmes et la norme que constitue la situation de bi-activité au sein des couples rend plus que jamais nécessaire une réflexion renouvelée quant à la manière, ou aux manières, de rendre compte de la position socio-professionnelle d'un ménage à partir de celle de ses membres.

### **I. Une PCS Ménage : pour quoi faire ?**

---

La construction d'une nomenclature permettant de qualifier plusieurs individus (un couple ou un ménage) conjointement a été identifiée comme un besoin dans de multiples domaines. Nous pouvons distinguer quatre grandes catégories d'usages attendus :

1. Pour toutes les études concernant **les enfants ou adolescents** (sociologie de l'éducation, sociologie de l'enfance ou de l'adolescence) ainsi que pour tous les travaux sur la **mobilité sociale** : se limiter à la profession du père (ou de la mère) pour définir l'origine sociale n'est plus acceptable. Ces domaines d'études développent aujourd'hui des pratiques et propositions hétérogènes et ont fait valoir un besoin clair dans le rapport État des lieux (p. 40-41).
2. Pour les travaux dont l'unité d'analyse est le logement, à l'instar de certaines études de la **ségrégation sociale** : caractériser un logement par la profession de sa personne de référence est réducteur, et on peut penser que l'analyse de la ségrégation urbaine pourrait être renouvelée par une nouvelle nomenclature permettant de qualifier socialement non pas un individu mais un ménage.
3. Pour tous les domaines d'études s'étudiant au niveau ménage (**consommation, niveau de vie et patrimoine ; pratiques associatives ou culturelles ; fécondité et santé ; etc.**) : une nomenclature à ce niveau permettrait de mieux caractériser les comportements que ne le fait la seule prise en compte de la personne de référence.
4. Plus généralement, une nomenclature au niveau ménage pourrait enrichir toutes les analyses, y compris celles menées au niveau individuel, en enrichissant la mesure de la position sociale d'un individu des caractéristiques de son ménage.

## II. État des lieux : Des usages actuels hétérogènes

---

La situation actuelle est insatisfaisante à au moins deux niveaux.

**Les usages sont hétérogènes, ce qui empêche la comparabilité et la cumulativité.** Dans l'*Enquête Annuelle de Recensement*, les ménages sont définis en fonction de la personne de référence, elle-même déterminée non plus par son sexe (l'homme s'il y en a un) mais par son âge (le/la plus âgé·e du ménage). Dans l'*Enquête Emploi en Continu*, les ménages sont également définis par la personne de référence, mais celle-ci reste définie en fonction du sexe (la priorité étant donnée, par principe, à l'homme). Enfin, dans les autres enquêtes réalisées auprès des ménages (logement, patrimoine, emploi du temps, *etc.*), la personne de référence est déterminée en fonction des revenus que chaque conjoint potentiel apporte au ménage : c'est le principal apporteur de ressources. Les instituts de sondage tendent également à qualifier les ménages par la personne de référence, et selon une définition variable (le sexe, l'âge, de façon auto-déclarée) en fonction des possibilités qu'offre le dispositif d'enquête. Dans les travaux de recherche, les usages sont variés et, comme le montrent en 2018 M. Thaning et M. Hällsten<sup>1</sup>, nombre de travaux utilisent, sans le justifier, la *dominance approach* (le choix de caractériser le ménage par la catégorie socioprofessionnelle la plus élevée au sein du couple<sup>2</sup>), alors que cette approche n'est pas la plus efficace en termes de pouvoir explicatif et prédictif. D'autres travaux utilisent la *modified dominance approach* – qui consiste à conserver dans les régressions la catégorie la plus élevée et la moins élevée, mais sans les attribuer à un sexe en particulier<sup>3</sup> – ou des nomenclatures croisées, construits au gré des articles. La DEPP, quant à elle, a construit son propre indice synthétique, une mesure continue basée sur la proximité au système scolaire des caractéristiques sociales des parents<sup>4</sup>.

En plus des problèmes liés à l'hétérogénéité des pratiques, les usages actuels sont insatisfaisants lorsqu'ils **réduisent la situation socioprofessionnelle d'un ménage ou d'un couple à un seul individu** – fut-il choisi sur les meilleurs critères. Cette situation produit un certain nombre de contresens dans les publications, par exemple lorsque l'on parle des « enfants de cadre » ou « enfants

---

<sup>1</sup> THANING M. et M. HÄLLSTEN, « The End of Dominance? Evaluating Measures of Family Background in Stratification Research », *Stockholm University, The Department of Sociology Working Paper Series*, 19 février 2018, n° 34.

<sup>2</sup> Cette démarche implique de hiérarchiser les catégories que prévoit la nomenclature, alors même que celle-ci n'est souvent pas ordonnée (à l'image de la PCS, ou de la nomenclature britannique, par exemple).

<sup>3</sup> Cette approche ne peut être suivie que dans des travaux économétriques, pour estimer des effets à « milieu social du ménage donné ». Par le nombre de modalités qu'elle implique, elle ne peut être utilisée à des fins descriptives.

<sup>4</sup> LE DONNE N. et T. ROCHER, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles. Construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation et formations*, décembre 2010, n° 79, p. 103-115 ; ROCHER T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, 2016, n° 90, p. 5-27.

d'ouvrier » et dont on peut penser qu'ils sont également enfants d'un autre parent. Elle fait également perdre en précision, en ne rendant pas compte de la spécificité des ménages seuls par rapport aux couples d'une part et en laissant dans l'ombre les différences entre les situations des couples homogames et hétérogames d'autre part.

### III. Revue de littérature

---

Un examen de la littérature française et internationale permet de mettre en évidence plusieurs façons de mesurer la catégorie socioprofessionnelle de couples ou de ménages aujourd'hui.

À l'étranger, et notamment dans le contexte britannique, cette question est déjà ancienne puisqu'elle remonte à la fin des années 1970 et au début des années 1980<sup>5</sup>. Au-delà de la vision andro-centrée des premiers structuralistes et fonctionnalo-structuralistes, vision qui identifie par principe la position de classe de la famille à celle de l'homme adulte qui est son « chef », les débats s'y sont centrés autour de l'opposition entre approches conventionnelles et individuelles. Pour les tenant·e·s de la première approche, singulièrement John Goldthorpe<sup>6</sup>, la position du ménage correspond à celle de son chef, étant entendu qu'il est par principe le membre le plus engagé sur le marché du travail et, de fait, le plus fréquemment l'homme. Les tenant·e·s de la seconde, notamment Michelle Stanworth<sup>7</sup>, défendent l'impossibilité de retenir le ménage (ou la famille) comme unité élémentaire d'analyse des positions de classe. Entre ces deux positions, plusieurs chercheur·e·s ont proposé de continuer de retenir le ménage comme niveau pertinent d'analyse des systèmes de classes, mais en levant l'adéquation, de principe ou de fait, de sa position avec celle de l'homme, qui en serait le chef : Anthony Heath et Nicky Britten<sup>8</sup> ont ainsi proposé de croiser les positions des hommes et femmes composant les couples, et étudié spécifiquement les *cross-class families* ; Robert Erikson invite quant à lui à distinguer la position de classe individuelle (*work situation*), dont il souligne le rôle croissant, et la position de classe du ménage (*market situation*), cette dernière étant définie comme celle du membre ayant la position socio-économique « dominante » dans le ménage en terme de temps de travail, puis de qualification, d'orientation de l'activité (manuelle *versus* non manuelle) et enfin de statut (salarié *versus* indépendant). Une comparaison de ces différentes propositions, effectuée par R. Erikson<sup>9</sup> sur

---

<sup>5</sup> VALLET L.-A., « Stratification et mobilité sociales : la place des femmes », *Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme*, Presses Universitaires de France, 2001, vol.2e éd., p. 81-97.

<sup>6</sup> GOLDTHORPE J.H., « Women and Class Analysis: In Defence of the Conventional View », *Sociology*, 1983, vol. 17, n° 4, p. 465-488.

<sup>7</sup> STANWORTH M., « Women and Class Analysis: A Reply to John Goldthorpe », *Sociology*, 1984, vol. 18, n° 2, p. 159-170.

<sup>8</sup> HEATH A., BRITTEN N., « Women's jobs do make a difference: A reply to Goldthorpe », *Sociology*, 1984, 18(4), p. 475-490.

<sup>9</sup> ERIKSON R., « Social Class of Men, Women and Families », *Sociology*, 1984, vol. 18, n° 4, p. 500-514.

dix critères (revenu, logement, équipement, pratiques culturelles) montre que l'approche qu'il défend a le pouvoir explicatif le plus élevé, devant l'approche croisant les situations individuelles (A. Heath et N. Britten) d'une part, et celles opposées défendues par J. Goldthorpe et M. Stansworth d'autre part.

En France, un tel débat n'a pas eu lieu. C'est l'usage du « chef » puis de la « personne de référence » du ménage qui s'est de fait imposé (avec le passage aux effets paradoxaux du premier à la seconde), la proposition de nomenclature croisant les situations des membres du ménage par Michel Villac<sup>10</sup> n'ayant reçu que très peu d'écho en pratique. La collecte systématique depuis le milieu des années 2000, du moins dans certaines enquêtes, de l'information relative au principal apporteur de ressources du ménage permet toutefois d'envisager une alternative dans un certain nombre de sources (à l'exception notable de l'EAR et, jusqu'à présent, de l'EEC) : **la catégorie socio-professionnelle d'un ménage peut être celle de son principal apporteur de ressources.** Par ailleurs, des analyses récentes ont été conduites sur les seules classes populaires<sup>11</sup>, qui fournissent d'autres alternatives dans la manière de prendre en compte les catégories socio-professionnelles des adultes du ménage. D'une part, la position sociale d'un ménage peut être définie à partir de la configuration des catégories socio-professionnelles de l'ensemble de la famille rapprochée, configuration qui fournit un jeu de distance entre catégories et donc permet de regrouper les catégories selon qu'elles renvoient à un même milieu social familial. Cette option a toutefois l'inconvénient de fournir une clé d'articulation des positions sociales des adultes du ménage qui ne dépend pas que d'elles. D'autre part, une telle clé d'articulation peut être définie à partir d'une analyse s'appuyant sur d'autres variables que les catégories socio-professionnelles de ses membres, par exemple pour résumer l'ensemble des ressources (économiques, scolaires, professionnelles, territoriales, etc.) dont dispose le ménage : **la manière de regrouper les configurations croisées des catégories socio-professionnelles d'un ménage peut être empiriquement étayée par une analyse des ressources de ce type.** De façon parallèle, des travaux ont été conduits en sociologie et sciences de l'éducation<sup>12</sup> afin de définir un indice de position sociale des élèves à partir à la fois des ressources de leurs parents (économiques, culturelles, etc.) et de variables scolaires.

---

<sup>10</sup> VILLAC M., « Les structures familiales se transforment profondément », *Economie et Statistique*, 1983, vol. 152, n° 1, p. 39-53.

<sup>11</sup> CAYOUILLE-REMBLIÈRE J., « De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire) », *Sociologie*, 2015, vol. 6, n° 4, p. 377-400 ; AMOSSE T., « Diversité et dynamique des couples populaires au regard de leur milieu social familial », *Sociologie*, 2019, vol. 10, n° 1, p. 17-38 ; AMOSSE T., « Quelle catégorisation socio-professionnelle des ménages populaires ? » (à paraître).

<sup>12</sup> ROCHER T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *op. cit.*

#### IV. Principes

---

Ayant pris connaissance des enjeux et des propositions déjà émises dans la littérature, le sous-groupe a adopté les principes de construction suivants.

Un agrégat ménage de la nomenclature PCS doit être défini :

- **à partir des groupes ou catégories socio-professionnelles des adultes** qui composent le ménage ;
- **de façon catégorielle et non continue**, en cohérence avec l'esprit de la nomenclature ;
- **avec des modalités de sélection ou d'agrégation** des positions sociales des adultes du ménage **qui s'appuient sur des données empiriques et non des présupposés normatifs**, qui seraient une préférence donnée *a priori* à une position au regard du sexe (l'homme), de l'âge (le plus vieux), etc. ;
- de manière à ce que les catégories obtenues puissent **se référer simplement et lisiblement (intitulés) à une ou plusieurs catégories des adultes** du ménage ;
- afin que **les différentes configurations de ménages puissent y être classées**, quels que soient le nombre, le genre et le statut d'activité des adultes qui les composent.

#### V. Propositions empiriques

---

Ces principes ont conduit le sous-groupe à travailler sur deux groupes de propositions empiriques, qui correspondent aux alternatives indiquées en gras dans la revue de littérature ci-dessus : 1) le principal apporteur de ressources du ménage, en version directe et indirecte ; 2) une nomenclature croisée produit d'une analyse des ressources. Nous présenterons ici les modalités de construction de ces deux groupes de proposition, puis nous évoquerons les premières conclusions des travaux de validation.

##### 1. Principal apporteur de ressources

Dans les sources où cette information est disponible ou peut être obtenue, les ménages peuvent être caractérisés par la catégorie socio-professionnelle du principal apporteur de ressources. C'est notamment possible depuis une dizaine d'années dans l'ensemble des enquêtes « ménage » de l'Insee tels que les enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité », « TIC », etc. ou les enquêtes structurelles régulières comme « Budget de famille », « Patrimoine », « Logement », « Emploi du temps », etc. En revanche, il n'est pas possible de disposer d'une telle information ni avant le milieu des années 2000, ni dans les enquêtes de recensement ni par ailleurs dans les enquêtes construites par les services

statistiques d'autres ministères (la DEPP par exemple), par les chercheur·e·s ou par les instituts de sondage.

**Lorsque l'on ne peut pas identifier le principal apporteur de ressources des ménages enquêtés, une alternative est d'appliquer un schéma d'affectation qui définit le principal apporteur de ressources le plus probable en fonction de ce qui est observé dans les enquêtes où l'on dispose de l'information.** Nous appelons cette proposition « principal apporteur de ressources indirect ».

Afin de déterminer le principal apporteur de ressources d'un ménage (version directe ou indirecte), il convient de définir au préalable le niveau de détail auquel il est possible et pertinent de catégoriser les individus du ménage. Ce niveau doit être suffisamment détaillé pour rendre compte des principales distinctions socio-économiques ou professionnelles des ménages. Mais il doit être suffisamment agrégé pour pouvoir disposer d'effectifs dans chacune des configurations socio-professionnelles des couples. Ce niveau dépend aussi du champ de l'analyse : dès que l'on souhaite y intégrer les ménages comportant des retraités, on est contraint de se limiter au groupe socio-professionnel (les catégories antérieures n'étant pas connues à un niveau plus détaillé dans la plupart des enquêtes).

#### A. Modalités de construction du principal apporteur de ressources indirect

En première analyse, dans l'objectif de pouvoir analyser la situation des couples sur un champ large, nous avons retenu les groupes socio-professionnels des adultes du ménage pour examiner leurs configurations de couples. Nous avons utilisé pour cela l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » de 2013. Le **Tableau 1- La situation socio-professionnelle du principal apporteur de ressources le plus fréquent selon les situations socio-professionnelles croisées des couples** suivant indique les catégories qui correspondent le plus fréquemment au principal apporteur de ressources selon les situations croisées l'homme et de la femme (la conjointe de la personne de référence)<sup>13</sup>.

Le **Tableau 1** montre que la catégorie du principal apporteur de ressources le plus fréquent est majoritairement celle des hommes. Ce n'est une femme que dans le cas (cellules en jaune surligné) de couples comportant un homme inactif ou une femme cadre (quelle que soit alors le groupe de son conjoint), profession intermédiaire (seulement pour certains groupes de son conjoint), employée (seulement quand son conjoint est agriculteur) ou agricultrice (seulement quand son conjoint est artisan ou commerçant). Ces situations sont dans tous les cas peu fréquentes.

---

<sup>13</sup> Par abus de langage, on désignera ces personnes de référence comme des hommes (ce qu'elles sont dans 99 % des cas dans l'ERFS 2013) et leurs conjoint.e.s des femmes (c'est également le cas dans 99 % des cas).

**Tableau 1 - La situation socio-professionnelle du principal apporteur de ressources le plus fréquent selon les situations socio-professionnelles croisées des couples**

		Situation socio-professionnelle de la conjointe (femme)						
		1	2	3	4	5	6	0-8
Situation socio-professionnelle de la personne de référence (homme)	1	1	1	3	4	5	1	1
	2	1	2	3	2	2	2	2
	3	3	3	3	3	3	3	3
	4	4	4	3	4	4	4	4
	5	5	5	3	4	5	5	5
	6	6	6	3	6	6	6	6
	0-8	1	2	3	4	5	6	0-8

Note : les numéros correspondent aux groupes socio-professionnels des individus composant le ménage, le code 0-8 regroupant les individus n'ayant jamais travaillé ou de situation professionnelle inconnue ; sont indiquées en jaune surligné les cellules où c'est la classe de la femme, en non celle de l'homme, qui est celle du principal apporteur de ressources.

Champ : couples comportant au moins actif et sans retraité.

Source : enquête revenus fiscaux et sociaux (2013) ; n = 14 715 (soit 29 430 adultes).

## B. Les deux mesures du principal apporteur de ressources

Afin de construire une variable de principal apporteur de ressources indirect, on applique la règle d'affectation issue du **Tableau 1** : pour chaque type d'union, le groupe du ménage est celui indiqué dans la cellule correspondante de la matrice. On obtient alors la catégorisation du ménage qu'indiquent les deux dernières colonnes du **Tableau 2**. Ses deux premières colonnes correspondent à la catégorisation obtenue par l'identification directe du principal apporteur de ressources du ménage.

Ces deux versions du principal apporteur de ressources sont assez proches. Elles donnent une répartition sociale équilibrée, bien que penchant vers le haut et vers le bas de la structure sociale, ce qui reflète l'avantage en termes de ressources apportées dans le ménage des groupes « cadre et profession intellectuelle supérieure » d'une part et « ouvrier » d'autre part. Cette tendance est renforcée lorsqu'on ne dispose pas de l'information directe sur le principal apporteur de ressources. L'avantage économique des groupes de cadres et d'ouvriers s'accroît du fait soit de leur position (élevée pour les cadres, et dominante en termes de ressources), soit de leur sexe (les hommes continuant d'être les principaux apporteurs de ressources dans les trois quarts des ménages, en particulier dans les ménages, nombreux, comportant un ouvrier et une employée, voire une profession intermédiaire). Avec la mesure indirecte, les situations d'homo- / hétéro-gamie sont dans tous les cas

invisibles : les couples hétérogames comportant par exemple un.e cadre et une profession intermédiaire, un.e employé.e ou un.e ouvrier.ère sont catégorisés comme les ménages homogames ne comportant que des cadres.

**Tableau 2 – Principal apporteur de ressources (mesures directe et indirecte)**

	<i>En pourcentage de ménages</i>	
	<b>Ménages dont le principal apporteur de ressources est...</b>	
	<b>(mesure directe)</b>	<b>(mesure indirecte)</b>
1. Agriculteurs	1,5	1,2
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,5	6,3
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	19,3	21,5
4. Professions intermédiaires	25,1	23,8
5. Employés	22,0	17,8
6. Ouvriers	21,9	25,1
0-8 Inactifs n'ayant jamais travaillé	4,8	4,2

Note : compte tenu de l'absence de la PCS à 4 positions dans l'ERFS, la définition des employés qualifiés / non qualifiés est ici approximative (catégories 53 et 54 versus 52, 55 et 56) ;

Champ : couples comportant au moins actif et sans retraité ;

Source : enquête revenus fiscaux et sociaux (2013) ; n = 14 715 (soit 29 430 adultes).

### C. Avantages et inconvénients

De façon transversale, les catégorisations de ménage définies à partir de son principal apporteur (mesures directe ou indirecte) ont pour **avantage d'être simples** (elles renvoient directement aux catégories ou groupes de la nomenclature). Elles présentent néanmoins **plusieurs inconvénients** :

- donner une **priorité au critère économique** dans la définition des positions sociales ;
- **ne rendre compte, *in fine*, que de la situation d'un de ses membres** ;
- **gommer à la fois l'hétérogamie et les différences entre mono- et bi-activité au sein des couples** ;
- **tendre à donner une représentation biaisée de la structure sociale** – parce que tirée vers les catégories / groupes économiquement dominants (en raison de leur position sociale et/ou de leur sexe).

Les deux propositions – mesures directe et indirecte – ont par ailleurs des avantages et inconvénients spécifiques. Dans la forme directe, la catégorisation du ménage repose de façon spécifique sur la situation de chaque ménage (ce qui permet par exemple de tenir compte du fait qu'un des conjoints occupe un emploi à temps partiel et contribue ainsi moins fortement aux ressources du ménage). En revanche, elle ne peut être utilisée dans toutes les sources, et notamment pas dans les enquêtes de recensement. Dans la forme indirecte, la catégorisation du ménage a pour avantage de ne pas dépendre d'informations autres que les groupes ou catégories socio-professionnelles des conjoints, donc d'être implémentable dans l'ensemble des sources (actuelles et passées, jusqu'en 1982) où l'on dispose de

ces données. Elle a pour inconvénient de dépendre d'une grille d'articulation des catégories des conjoints qui a été fixée à un moment donné, sur un champ donné et pour un niveau donné de la nomenclature individuelle prise en compte (différentes mesures indirectes peuvent donc être retenues).

## 2. Une nomenclature croisée synthétique, construite grâce à une analyse des ressources

Une autre approche peut être suivie pour regrouper les ménages en fonction des groupes ou catégories socio-professionnelles des membres qui les composent. Nous proposons ici une manière de faire, qui s'appuie sur une analyse multi-dimensionnelle préalable des ressources dont ils disposent. Nous avons appliqué cette méthode à deux sources distinctes, permettant d'exploiter des ressources différentes et de travailler sur deux champs différents. Les contraintes existant sur le niveau de détail des situations socio-professionnelles (catégories détaillées ou groupes agrégés de la nomenclature) sur lequel l'analyse peut s'appuyer tient au champ retenu en fonction des usages attendus des prototypes construits : il y a une tension entre un **champ réduit** (ménages sans retraités, parents ; usages en sociologie de l'éducation et analyse de la mobilité sociale), où la catégorie socio-professionnelle peut être utilisée (prototype I) et un **champ large** (les ménages non complexes, avec et sans retraités ; usages attendus en terme de morphologie sociale d'ensemble et d'analyse spatiale), pour lequel seule l'information sur les groupes est disponible (prototype II).

Nous allons d'abord détailler le principe de la méthode, puis montrer son application sur les deux enquêtes, desquelles découlent les deux prototypes.

La première étape consiste à sélectionner des variables de ressources permettant de caractériser les ménages. La deuxième, nécessaire uniquement pour le prototype I, implique de regrouper les catégories socio-professionnelles de manière à ne retenir, pour l'étape suivante, qu'au plus une douzaine de catégories regroupées. Pour ce faire, les valeurs moyennes de chaque catégorie pour chaque ressource présélectionnée sont calculées, puis une classification ascendante hiérarchique est réalisée afin de regrouper les catégories en fonction de ces valeurs. La troisième étape implique de regrouper les croisements des catégories ou groupes socio-professionnels croisés des deux conjoints, l'absence de conjoint correspondant à une modalité distincte dans les deux cas. Les valeurs moyennes de chaque croisement de ces catégories regroupées dans le prototype I, des groupes dans le prototype II, pour chaque ressource sont alors calculées, puis une classification ascendante hiérarchique est réalisée afin de regrouper les configurations croisées ayant les profils de ressources les plus proches. De cette dernière étape résulte une typologie de 10 à 15 classes, chacune étant définie par un ensemble de croisements de catégories regroupées / groupes socio-professionnels des adultes du ménage.

## A. Le prototype I

**Présentation de la source.** Le panel 2007 suit pendant toute leur scolarité secondaire un échantillon représentatif des entrants en 6<sup>e</sup> (ou en Segpa) en 2007. Il comprend à l'origine 35 000 individus tirés dans une base exhaustive de sondage (soit 1/22<sup>e</sup> de la population). Les analyses sont réalisées sur les données de l'enquête *Famille 2008*, ce qui implique d'exclure les non répondants à cette enquête (les pondérations calculées par la DEPP pour redresser cette non-réponse sont appliquées). Sont également exclus de l'analyse ceux pour lesquels la PCS n'est pas renseignée (et que cette absence de réponse ne signifie pas l'absence de parents) (2 120 individu) et ceux pour lesquels les non-réponses aux variables de ressources sont trop nombreuses (363 individus). L'échantillon comporte donc 30 228 individus représentatifs des parents d'élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 2007.

Cette enquête permet de travailler sur des couples de parents d'élèves entrant en 6<sup>e</sup>, qui peuvent ne plus être des couples au moment de la passation. Néanmoins, la sociologie de l'éducation étant identifiée comme un des pans de la sociologie particulièrement en quête d'une nomenclature au niveau des ménages (ou couples), il nous a semblé important de travailler sur ce champ particulier des parents d'élèves. Cet intérêt compense les limites empiriques de la source qui d'une part repose exclusivement sur des déclarations (et donc sont moins précis en ce qui concerne le niveau de revenus par exemple) et qui d'autre part reste lacunaire sur certaines variables (on regrette par exemple l'absence d'information sur l'origine sociale des parents).

Ce champ présente également les particularités suivantes :

- les parents d'élèves de 6<sup>e</sup> partagent une certaine homogénéité d'âge, ce qui exclut les retraités ;
- l'absence d'un second adulte n'a pas les mêmes conséquences qu'en population générale – les ménages mono-adultes sont ici des parents monoparentaux (les célibataires sans enfants sont par définition exclus de la population).

**Etape 1. Présentation des variables retenues.** L'analyse est menée sur les variables de ressources suivantes :

1. Ressources économiques : quintiles de revenus par unité de consommation ;
2. Ressources culturelles : plus haut diplôme au sein du couple (cinq modalités) ;
3. Aisance matérielle : nombre de pièces dans le logement (cinq modalités) ;
4. Type d'emploi : description sectorielle au niveau ménage<sup>14</sup> (six modalités) ;
5. Ressources géographiques : tranches d'unité urbaine de l'Insee de la ville de résidence (cinq modalités) ;

---

<sup>14</sup> Cette variable ne peut être utilisée pour les regroupements des croisements de catégories puisqu'elle produit un artefact : les couples avec un inactif se concentrent artificiellement dans la modalité « Un seul emploi dans le couple », ceux composés de deux inactifs, dans la modalité « Sans emploi ». Par ailleurs, l'ensemble de regroupements des catégories sociales aboutit à un clivage sectoriel, ce qui rend cette modalité redondante dans l'analyse des croisements.

6. Ressources géographiques : appartenance à un quartier sensible ou non ;
7. Ancrage et mobilité géographique : le fait d’avoir connu une mobilité internationale ou nationale (trois modalités) ;
8. Structure familiale : le fait d’être en couple ou non ;
9. Structure familiale : nombre d’enfants (quatre modalités).

**Etape 2. Le regroupement des catégories sociales.** L’analyse des ressources des catégories sociales conduit aux regroupements présentés dans le **Tableau 3**.

**Tableau 3 – Les regroupements des catégories (prototype I)**

Regroupement de catégories	CS concernées	% parmi les pères	% parmi les mères
Petits indépendants	10, 21, 22	12	5
Cadres supérieurs indépendants	23, 31	4	2
Cadres supérieurs du privé	35, 37, 38	5	8
Cadres supérieurs du public et enseignants	42, 33, 34	12	5
Professions intermédiaires du public	43, 45	3	9
Professions intermédiaires du privé	46, 47, 48	12	8
Employés du public	52, 53	7	14
Employés du privé	54, 55	3	18
Ouvriers qualifiés (OQ) et employés de service à la personne	56, 62, 63, 64, 65	24	18
Ouvriers non qualifiés (ONQ)	67, 68, 69	9	6
Inactifs	81, 82, 83, 84, 85	1	7
Absence de femme/d’homme		9	1

### Etape 3. L’étude des unions

La moyenne des ressources pour chaque type d’union (12x12) a ensuite a été calculée, puis une classification ascendante hiérarchique (CAH) a été réalisée<sup>15</sup>.

Par souci de lisibilité, les 13 catégories obtenues ont été emboîtées en deux niveaux. Le résultat est présenté à la fois par une liste des modalités, puis par la matrice des croisements de catégories (**Tableau 4**). Des statistiques descriptives sur les variables de ressources par catégorie sont disponibles dans l’annexe (tableaux A4).

---

<sup>15</sup> Les unions rares (qui représentent moins de 0,4 % de la population, soit une soixantaine de configurations de CS regroupées de couples, représentent au total 11 % de la population) sont placées en observations supplémentaires et classées après coup. Afin de conserver la symétrie du prototype d’une part et par soucis de lisibilité de certaines classes d’autre part, sept changements ont été opérés à la main. Ces changements concernent 6,3 % de la population.

## Le prototype I

### 1. Ménages à dominante cadres (27 % des parents d'élèves)

- a. Ménages composés de deux cadres (8 %)
- b. Ménages composés d'au moins un chef d'entreprise ou d'une profession libérale (3 %)
- c. Cadres du privé hétérogames (10 %)
- d. Cadres du public hétérogames (6 %)

### 2. Ménages à dominante professions intermédiaires, employés et petits indépendants (32 % des parents d'élèves)

- a. Ménages composés d'une profession intermédiaire du public et d'un autre actif (6 %)
- b. Ménages composés de deux professions intermédiaires du privé (2 %)
- c. Ménages d'employés et de professions intermédiaires (13 %)
- d. Ménages de petits indépendants (9 %)
- e. Professions intermédiaires seuls (2 %)

### 3. Ménages à dominante ouvrière (43 % des parents d'élèves)

- a. Ménages composés d'un ouvrier et d'un autre actif (15 %)
- b. Ménages d'ouvriers homogames (15 %)
- c. Employés, ouvriers ou petits indépendants avec un.e inactif.ve (6 %)
- d. Employés, ouvriers ou inactifs seuls (7 %)

Champ : parents d'élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 2007. Source : enquête *Famille 2008* du panel des élèves du secondaire (DEPP ; n = 30 228).

**Tableau 4 – La matrice des croisements des catégories regroupées des parents et leur classe dans le prototype I**

	Petit indépendant	Cadre sup. indépendant	Cadre sup. du privé	Cadre sup. du public et enseignant	Profession intermédiaire du public	Profession intermédiaire du privé	Employé du public	Employé du privé	OQ et employé de service	ONQ	Inactif	Femme seule
Petite indépendante	2d	1b	1c	1d	2d	2d	2d	2d	3a	3b	3c	2e
Cadre sup. indépendant	1b	1b	1a	1a	1b	1b	1b	1b	1b	1b	1b	1b
Cadre sup. du privé	1c	1a	1a	1a	1c	1c	1c	1c	1c	1c	1c	1c
Cadre sup. du public et enseignante	1d	1a	1a	1a	1d	1d	1d	1d	1d	1d	1d	1d
Profession intermédiaire du public	2d	1b	1c	1d	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3c	2e
Profession intermédiaire du privé	2d	1b	1c	1d	2a	2b	2c	2c	2c	3a	3c	2e
Employée du public	2d	1b	1c	1d	2a	2c	2c	2c	3a	3b	3c	3d
Employée du privé	2d	1b	1c	1d	2a	2c	2c	2c	3a	3a	3c	3d
OQ et employé de service	3a	1b	1c	1d	2a	2c	3a	3a	3b	3b	3c	3d
ONQ	3b	1b	1c	1d	2a	3a	3b	3a	3b	3b	3c	3d
Inactive	3c	1b	1c	1d	3c	3c	3c	3c	3c	3c	3c	3d
Homme seul	2e	1b	1c	1d	2e	2e	3d	3d	3d	3d	3d	

## B. Le prototype II

**Présentation de la source** – L'enquête *Revenus fiscaux et sociaux* couvre l'ensemble de la population en ménage dit « ordinaire » (hors logements collectifs ou itinérants). Sont exclus de l'analyse les ménages complexes (2,6 % des 27,9 millions que comporte l'ensemble) et les ménages étudiants ou à revenu négatif (qui sont exclus de l'enquête). Ce sont ainsi 26,9 millions de ménages qui sont pris en compte dans l'analyse, grâce à un échantillon de 49 875 ménages.

Produit en population générale, le prototype proposé est directement opérationnalisable pour une analyse spatiale afin de mener des études sur la composition sociale des logements d'un quartier, par exemple. Par rapport au prototype I, il offre une vision plus large des couples mono-adultes en incluant les célibataires sans enfants. Par ailleurs, il inclut les retraités. Ce dernier ajout, s'il est essentiel afin de pouvoir classer l'ensemble des ménages, n'est pas sans imposer certaines contraintes, dans la mesure où l'on ne connaît des retraités que leur ancien groupe socio-professionnel : l'intégration des retraités interdit d'utiliser le niveau détaillé des catégories socio-professionnelles comme dans le premier prototype. Par ailleurs, les retraités présentent une structure des revenus décalée par rapport à celle des actifs, ce qui peut toutefois être compensé par leur situation résidentielle ou patrimoniale, une part supérieure d'entre eux étant propriétaire de leur logement.

**Étape 1. Présentation des variables retenues.** Les ressources suivantes ont été utilisées :

1. Ressources économiques : quintiles de revenus par unité de consommation ;
2. Ressources scolaires : plus haut niveau de diplôme dans le ménage (cinq modalités) ;
3. Origines sociales : position sociale la plus élevée des parents ou beaux-parents (cinq modalités) ;
4. Ressources liées à la situation d'emploi : on distingue par ordre décroissant de priorité le fait qu'au moins un membre du ménage appartienne à la fonction publique, ait un emploi en CDI dans une grande entreprise, puis moyenne, puis petite ou auprès de particuliers, soit en contrat précaire, exerce en tant qu'indépendant, puis soit sans emploi ;
5. Ressources géographiques : tranches d'unité urbaine de l'Insee (cinq modalités) ;
6. Ressources résidentielles<sup>16</sup> : statut d'occupation du logement croisé à la taille du logement, en six situations (locataires en HLM, locataires dans le parc privé, en accession ou pleine propriété ; chaque situation étant différenciée selon qu'ils sont de petite ou de grande taille, d'après le nombre de pièces rapporté au nombre d'habitants)<sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Cette variable entend corriger la sous-estimation du niveau de vie des retraités et des indépendants par une prise en compte d'une composante du patrimoine immobilier et non des seuls revenus.

<sup>17</sup> Le seuil est fixé, après examen statistique, à un nombre de pièce inférieur ou égal à 3 pièces de plus que le nombre d'habitants du logement.

**Étape 2. Le regroupement des catégories sociales.** Après avoir mené des analyses de ressources à partir des catégories socio-professionnelles des actifs, nous nous sommes restreints à un niveau moindre de détail de la nomenclature socio-professionnelle, de manière à pouvoir intégrer à l'analyse les retraités. L'analyse porte sur les sept types de situations suivantes :

- 1) Cadres et professions intellectuelles supérieures, actifs ou retraités, ou chefs d'entreprise actifs ;
- 2) Professions intermédiaire, actifs ou retraités ;
- 3) Agriculteurs, artisans ou commerçants, actifs ou retraités, chefs d'entreprise retraités ;
- 4) Employés, actifs ou retraités ;
- 5) Ouvriers, actifs ou retraités ;
- 6) Autres inactifs (ou de situation inconnue) ;
- 7) Absence d'homme / de femme dans le ménage.

**Étape 3. L'étude des unions.** En réalisant une CAH sur l'analyse des ressources des 49 croisements (7x7), on obtient une grille en sept classes et quatorze sous-classes, qui correspondent à peu près à un ordonnancement stratifié, même si des dimensions introduites apparaissent orthogonales à une simple lecture stratificationniste, comme la localisation géographique et le type de logement (deux variables liées)<sup>18</sup>.

Cette grille est présentée ci-dessous avec deux types de graphique et tableau :

- La liste des libellés avec les effectifs des classes et sous-classes en population totale ;
- La matrice qui permet de visualiser les classes à partir des situations des femmes et des hommes composant les ménages.

Des statistiques descriptives sur les ressources des catégories sont disponibles en annexe (tableaux A2 et A3).

---

<sup>18</sup> Ce prototype se dégage pratiquement directement de l'analyse, tant dans sa structure (nombre de classes et de sous-classes) que de sa composition : assez peu de déplacements sont nécessaires, qui visent essentiellement à symétriser quelques cas ne l'étant pas et à simplifier la présentation du prototype.

## Le prototype II

- I. Couples à dominante cadre (8,7 %)**
  - IA. Cadres homogames (3,5 %)
  - IB. Cadres avec intermédiaires (5,2 %)
- II. Ménages à dominante intermédiaire et cadre (16,7 %)**
  - IIA. Cadres avec petits indépendants, employés, ouvriers (5,2 %)
  - IIB. Intermédiaires homogames et avec petits indépendants (5,5 %)
  - IIC. Cadres avec inactifs ou vivant seuls (6,0 %)
- III. Ménages à dominante employée et intermédiaire (22,6 %)**
  - IIIA. Intermédiaires avec employés, ouvriers (9,8 %)
  - IIIB. Employés homogames (3,0 %)
  - IIIC. Intermédiaires avec inactifs ou vivant seuls (9,8 %)
- IV. Ménages à dominante indépendante (10,1 %)**
  - IVA. Petits indépendants homogames, avec employés, ouvriers (5,8 %)
  - IVB. Petits indépendants avec inactifs ou vivant seuls (4,2%)
- V. Ménages à dominante ouvrière (13,1%)**
  - VA. Ouvriers avec employés (9,6 %)
  - VB. Ouvriers homogames (3,5 %)
- VI. Ménages d'employés ou ouvriers avec inactifs ou vivant seuls (26,4 %)**
  - VIA. Employés avec inactifs ou vivant seuls (14,7 %)
  - VIB. Ouvriers avec inactifs ou vivant seuls (11,7 %)
- VII. Ménages avec uniquement des inactifs (non retraités) (2,4 %)**

Champ : ménages non complexes, avec ou sans retraités. Source : enquête revenus fiscaux et sociaux, 2013 (Insee ; n = 49 875).

**Tableau 5 - La matrice des croisements des groupes des conjoints et leur classe dans le prototype II**

	Chef d'entreprise, cadre et profession intellectuelle (1)	Profession intermédiaire (2)	Petit indépendant (3)	Employé (4)	Ouvrier (5)	Inactif ou inconnu (6)	Femme seule (7)
Cheffe d'entreprise, cadre et profession intellectuelle (1)	IA	IB	IIA	IIA	IIA	IIC	IIC
Profession intermédiaire (2)	IB	IIB	IIB	IIIA	IIIA	IIIC	IIIC
Petite indépendante (3)	IIA	IIB	IVA	IVA	IVA	IVB	IVB
Employée (4)	IIA	IIIA	IVA	IIIB	VA	VIA	VIA
Ouvrière (5)	IIA	IIIA	IVA	VA	VB	VIB	VIB
Inactive ou inconnue (6)	IIC	IIIC	IVB	VIA	VIB	VII	VII
Homme seul (7)	IIC	IIIC	IVB	VIA	VIB	VII	

### C. La comparaison des deux prototypes

Afin d'intégrer les retraités dans les mêmes catégories que les actifs, le prototype II utilise directement les groupes socio-professionnels. En l'absence de cette contrainte, le prototype I réalise une étape préalable de regroupement des catégories socio-professionnelles et propose des regroupements plus fins tenant compte des catégories à l'intérieur des groupes. Une des questions qui guide les validations réalisées ou à venir est : **Est-ce que le gain de finesse produit par l'usage des catégories socio-professionnelles est suffisant pour justifier un traitement « à part » des retraités ? Et si oui, quel regroupement faut-il opérer ?**

En termes de résultats, les regroupements présentent nombre de points communs. Il est utile de les rappeler puisque ces similitudes obtenues malgré les différences de champ et de variables de ressources confortent la portée générale des résultats :

- Les deux prototypes conduisent à **distinguer les cadres homogames des cadres hétérogames**.
- Les deux prototypes conduisent à **distinguer les ouvriers homogames** (avec les personnels de service directs au particulier dans le prototype I) des ouvriers en couple avec des employés (à quelques détails près pour le prototype I).
- Les deux prototypes incluent **une catégorie de petits indépendants** : le prototype I distingue une catégorie de petits indépendants (2d) incluant tous les artisans, commerçants ou agriculteurs en couple dont le (la) conjoint·e n'est pas cadre, ouvrier·ière ou inactif·ve. Le prototype II y inclut également les couples où le (la) conjoint·e est ouvrier·ière.
- Dans les deux prototypes, **les employés sont ventilés** selon la profession du (de la) conjoint·e : dans les deux prototypes, les employés constituent le groupe le plus clivé selon la profession du conjoint, **les ménages constitués de deux employés étant classés avec les classes moyennes** (2c dans le prototype I et IIIB dans le prototype II).
- **Distinction des ménages mono-adultes**, systématiquement à partir des professions intermédiaires (les ménages de cadres mono-adultes étant agrégés avec les autres ménages de cadres dans le prototype I).

Par ailleurs, les deux prototypes présentent des différences, qui guident les travaux de validation.

- Le prototype II regroupe les ménages d'une personne avec les ménages de deux personnes, mais au sein desquels il n'y a qu'un actif ou retraité, alors que le prototype I traite différemment les ménages composés d'un couple mais d'un seul actif d'une part et les ménages composés d'un seul adulte d'autre part. C'est un résultat des analyses, qui ont été conduites sur deux champs différents : les couples mono-adultes n'ont pas le même sens dès lors que l'on restreint le champ aux couples avec enfants.
- Le prototype I aboutit à des sous-classes distinctes selon les types de cadres (professions libérales et chefs d'entreprise ; cadres du public ; cadres du privé) et selon le secteur

(public / privé) des professions intermédiaires, alors que le prototype II ne peut prendre en compte ces différences (en l'absence de prise en compte possible de la catégorie socio-professionnelle détaillée des retraités).

## **VI. Les validations**

---

Des travaux de validation sont prévus sur les domaines suivants : trajectoires scolaires ; patrimoine ; pratiques culturelles des enfants ; pratiques culturelles des adultes ; santé ; logement.

Pour l'heure, seuls les deux premiers domaines ont été couverts par les validations.

### **1. Sur les trajectoires scolaires<sup>19</sup>**

De premiers travaux ont eu pour objectif de comparer différentes manières d'appréhender l'origine sociale des enfants afin de rendre compte des probabilités de redoublement, de l'orientation en fin de 3<sup>e</sup>, de la fréquentation de l'enseignement privé et de la fréquentation d'une ZEP.

Ont été comparés, sur le champ des parents d'élèves, les approches suivantes :

- Le prototype I agrégé (3 catégories)
- Le prototype II détaillé (13 catégories)
- Le prototype II agrégé (7 catégories)
- Le prototype II détaillé (15 catégories)
- Le principal apporteur de ressources indirect (7 catégories)
- Le groupe social de la personne de référence, à savoir le père lorsqu'il y en a, la mère dans le cas contraire (7 catégories – pas de retraité)
- Le regroupement des PCS usuel à la DEPP (4 catégories)

Ces catégorisations sont évaluées en fonction de leur pouvoir explicatif au sens statistique (mis en regard avec leur parcimonie) ainsi que des différences qu'ils mettent (ou non) en évidence. Une des difficultés lorsque l'on travaille sur des variables nominales est de mesurer le pouvoir explicatif sans que le nombre de catégories incluses dans le modèle ne fasse varier mécaniquement l'indicateur. Sont ici interprétés : des valeurs de test de khi, V de Cramer et R2 produit sur des régressions linéaires menées sur des variables dichotomiques.

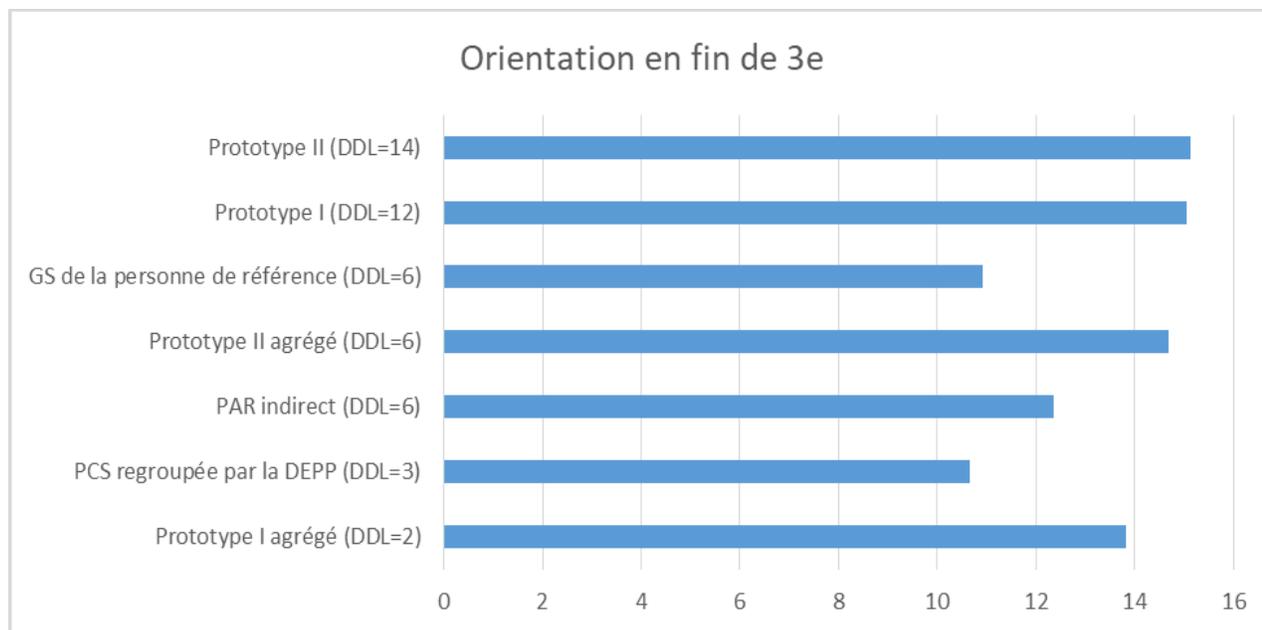
#### **A. Les prototypes I et II sont plus explicatifs que toutes les autres approches**

Dans toutes les analyses, les prototypes I et II sont plus explicatifs que les autres prototypes. Cette comparaison sur l'orientation en 3<sup>e</sup> est également représentative des variations des R2.

---

<sup>19</sup> Joanie Cayouette-Remblière (Ined) et Olivier Monso (DEPP)

**Figure 1 – Le pouvoir explicatif de différentes approches et prototypes**



Source : Panel DEPP 2007

Cette comparaison des R2 montre d'abord la très forte puissance explicative en regard du nombre de degrés de liberté du prototype I agrégé ; il est beaucoup plus explicatif que les PCS regroupée par la DEPP, que le GS de la personne de référence et que le principal apporteur de ressources indirect.

On observe ensuite la plus forte puissance explicative des prototypes I et II au niveau agrégé et détaillé. Ces mêmes différences s'observent avec les mêmes ordres de grandeur pour l'étude des redoublements en primaire, des redoublements en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et des redoublements en 3<sup>e</sup>.

Il est cependant difficile de trancher quant à la supériorité de l'un ou l'autre des prototypes I et II à l'aune de ces indicateurs.

#### B. Des adaptations nécessaires du prototype II sur le champ des parents d'élèves

Comme nous l'avons dit, le prototype II présente l'avantage d'être opérationnel pour des exploitations sur un champ large, en population générale. Il est toutefois délicat d'utilisation, tel quel, sur le champ des parents d'élèves, certaines classes devenant trop petites. Cela nécessitera de réfléchir aux adaptations éventuelles.

Même au niveau agrégé, il reste une petite classe (VII : 1 %) : le coefficient multiplicateur est de 24 au niveau agrégé, alors qu'il est de 1,6 pour le niveau agrégé du prototype I. Au niveau des sous-classes, il y a quatre catégories de 2 % ou moins (IIC, IIIC, IVB et VII), et deux grosses catégories : VA (18 %) et IIIB (14 %). Le prototype I est plus équilibré sur ce champ.

**Tableau 6 : Répartition du prototype II sur le champ des parents d'élèves**

	Pourcentage
<b>I. Couples à dominante cadre</b>	<b>14</b>
IA. Cadres homogames	6
IB. Cadres avec intermédiaire	8
<b>II. Ménages à dominante intermédiaire et cadre</b>	<b>17</b>
IIA. Cadres avec petits indépendants, employés, ouvriers	8
IIB. Intermédiaires homogames et avec petits indépendants	8
IIC. Cadres avec inactifs ou vivant seuls	1
<b>III. Ménages à dominante employée et intermédiaire</b>	<b>22</b>
IIIA. intermédiaires avec employés, ouvriers	6
IIIB. Employés homogames	14
IIIC. Intermédiaires avec inactifs ou vivant seuls	2
<b>IV. Ménages à dominante indépendante</b>	<b>10</b>
IVA. Petits indépendants homogames, avec employés, ouvriers	9
IVB. Petits indépendants avec inactifs ou vivant seuls	1
<b>V. Couples à dominante ouvrière</b>	<b>24</b>
VA. Ouvriers avec employés	18
VB. Ouvriers homogames	6
<b>VI. Ménages d'employés ou ouvriers avec inactifs ou vivant seuls</b>	<b>11</b>
VIA. Employés avec inactifs ou vivant seuls	6
VIB. Ouvriers avec inactifs ou vivant seuls	5
<b>VII. Ménages avec uniquement des inactifs</b>	<b>1</b>

Source : Panel DEPP 2007

C. Les prototypes I et II donnent à voir des différences importantes au sein des enfants de cadres, de professions intermédiaires et de classes populaires, en fonction de la profession de l'autre parent

Nous commenterons ici deux types de résultats : des statistiques descriptives (tableau 7), puis une régression logistique (figures 2 à 4) selon un modèle repris à Annick Kieffer et Yael Brinbaum<sup>20</sup>.

D'abord, le **Tableau 7** montre ce que les différents prototypes révèlent, à partir de trois variables choisies pour le fait qu'elles sont clivantes socialement. Le constat principal est que les prototypes I et II mettent en évidence un effet beaucoup plus important de l'origine sociale qu'une approche par une seule profession, comme l'est le principal apporteur de ressources (mesure indirecte). Les deux prototypes présentent donc un intérêt descriptif, mais ils sont également plus puissants dans les modèles économétriques. Lorsqu'il s'agit de neutraliser l'effet de l'origine sociale, on ne capte pas tout en incluant dans le modèle une variable comme la profession du principal apporteur de ressources, alors qu'on capte davantage avec les deux prototypes.

Ce que les prototypes montrent que le principal apporteur de ressources (PAR) ne permet pas de voir :

<sup>20</sup> BRINBAUM Y. et A. KIEFFER, « Les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours », *Population*, mars 2009, vol. 64, n° 3, p. 561-610.

- **Des différences internes au groupe des cadres.**
  - o Selon PAR, 86 % des enfants dont le principal apporteur de ressources est cadre sont orientés en 2<sup>nd</sup>e Générale ou Technologique (GT). Or, les enfants de cadres vivant avec un inactif ou seul ne sont que 77 % à être orientés en 2<sup>nd</sup>e GT alors que c'est le cas de 91 % des enfants dont les parents sont tous les deux cadres (prototype II). Dans I, on observe que 91 % des enfants de cadres homogames sont orientés en 2<sup>nd</sup>e GT, contre 81 % des enfants de cadres du public hétérogames. Il y a une différence de 10 points entre les enfants de cadres homogames et ceux de cadres hétérogames (public ou privé).
  - o Selon PAR, 28 % des enfants de cadres fréquentent le privé pendant tout leur collège. Le prototype I montre que c'est le cas de 40 % des enfants dont au moins un parent exerce une profession libérale ou est chef d'entreprise, alors que ce n'est le cas que de 22 % des enfants de cadres du public hétérogames. Les 28 % observés avec le PAR dissimulent des écarts considérables entre couples homo-/hétérogames et cadres du public / du privé.
  
- **Des différences en fonction du conjoint du parent « profession intermédiaire » :**
  - o Selon PAR, les enfants de profession intermédiaire sont 68 % à être orientés en 2<sup>nd</sup>e GT. Or, les professions intermédiaires en couple avec un cadre (qui sont classés parmi les cadres dans PAR) sont de fait beaucoup plus nombreux : 89 % ! Lorsqu'ils sont en couple avec quelqu'un de statut équivalent, leurs enfants ont 79 % de chance d'être orientés en 2<sup>nd</sup>e GT, contre 55 % lorsqu'ils sont en couple avec un employé ou ouvrier (prototype II). Le 68 % observé avec PAR est donc une moyenne dissimulant une dispersion pourtant explicable sociologiquement.
  
- **Des différences au sein des classes populaires :**
  - o Les enfants dont au moins un parent est ouvrier n'ont pas le même destin scolaire selon la profession de leur autre parent, y compris si on se restreint au sein des classes populaires. Les enfants dont un parent est ouvrier et l'autre, employé, sont 44 % à être orientés en 2<sup>nd</sup>e GT, contre seulement 35 % lorsque les deux parents sont ouvriers, et 29 % si l'autre parent est inactif (prototype II). Dit différemment, le prototype I montre que leurs enfants ont 38 % de chance d'être orientés en 2<sup>nd</sup>e GT si l'autre parent a une situation sociale similaire, leurs chances montent à 48 % si l'ouvrier est en couple avec un actif d'une autre catégorie socio-professionnelle.
  - o Là où PAR observe de petites différences entre enfants d'employés, d'ouvriers et d'inactifs, le prototype II montre des différenciations importantes au sein des classes populaires. Pour l'orientation en 2<sup>nd</sup>e, les probabilités varient de 36 à 53 % au sein des classes populaires avec PAR, alors qu'elles évoluent de 22 % (ménages d'inactifs) à 64 % (employés homogames) avec le prototype II.
  - o En ce qui concerne la fréquentation de l'éducation prioritaire, ce que montrent les deux prototypes, c'est que c'est l'absence de bi-activité qui est le plus étroitement corrélée à la fréquentation de l'éducation prioritaire. En ne se concentrant que sur un actif, le PAR ne permet pas de l'observer, alors que le prototype II met en

évidence que 50 % des ménages composés uniquement d'inactifs (non retraités) fréquentent l'éducation prioritaire, et que c'est le cas de 40 % des enfants d'ouvriers avec inactifs ou vivant seuls.

**Tableau 7 – Quelques résultats obtenus sur les différentes propositions (PAR, prototypes I et II)**

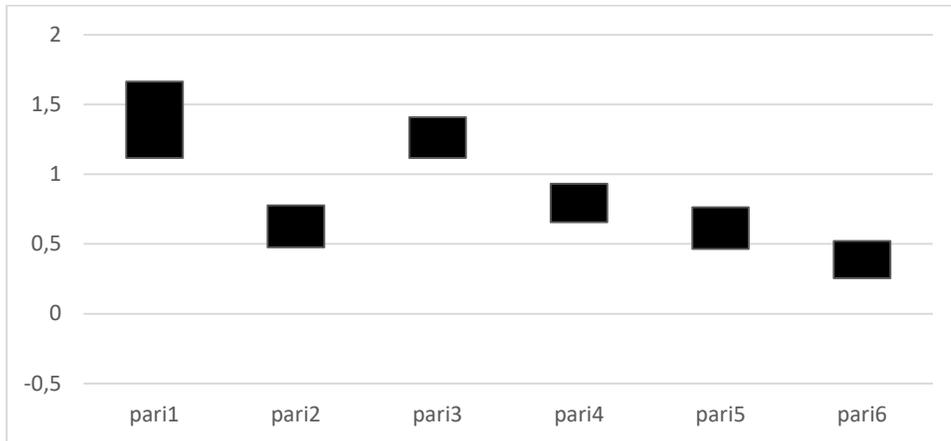
	Orientation en 2 <sup>de</sup> GT (%)	Maintien dans privé au collège (%)	Fréquentation RAR ou RRS (au moins un an) (%)
<b>Principal apporteur de ressources (PAR) indirect</b>			
Agriculteurs	53	30	7
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	62	24	12
Cadres et professions intellectuelles supérieures	86	28	6
Professions intermédiaires	68	18	13
Employés	53	13	20
Ouvriers	44	11	23
Inactifs	36	11	32
<b>PROTOTYPE II</b>			
IA. Cadres homogames	91	33	4
IB. Cadres avec intermédiaire	89	27	6
IIA. Cadres avec petits indépendants, employés, ouvriers	78	21	8
IIB. Intermédiaires homogames et avec petits indépendants	79	28	7
IIC. Cadres avec inactifs ou vivant seuls	77	34	9
IIIA. Intermédiaires avec employés, ouvriers	55	13	19
IIB. Employés homogames	64	16	13
IIIC. Intermédiaires avec inactifs ou vivant seuls	59	17	20
IVA. Petits indépendants homogames, avec employés, ouvriers	55	24	11
IVB. Petits indépendants avec inactifs ou vivant seuls	45	21	24
VA. Ouvriers avec employés	44	12	20
VB. Ouvriers homogames	35	10	23
VIA. Employés avec inactifs ou vivant seuls	39	12	30
VIB. Ouvriers avec inactifs ou vivant seuls	29	6	40
VII. Ménages avec uniquement des inactifs	22	1	50
<b>PROTOTYPE I</b>			
1a. Ménages composés de 2 cadres	91	28	5
1b. Ménages composés d'au moins un chef d'entreprise ou d'une profession libérale	82	40	5
1c. Cadres du privé hétérogames	82	28	7
1d. Cadres du public hétérogames	81	22	9
2a. Ménages composés d'une profession intermédiaire du public et d'un autre actif	74	20	10
2b. Ménages composés de deux PI du privé	74	21	9
2c. Ménages d'employés et de PI	61	16	14
2d. Ménages de petits indépendants	63	25	9
2e. Professions intermédiaires seuls	54	20	19
3a. Ménages composés d'un ouvrier et d'un autre actif	48	13	19
3b. Ménages d'ouvriers homogames	38	10	22
3c. Employés, ouvriers ou petits indépendants avec un-e inactif-ve	35	7	41
3d. Employés, ouvriers ou inactifs seuls	34	11	31

Source : Panel DEPP 2007

Ensuite, nous avons repris le modèle réalisé par A. Kieffer et Y. Brinbaum afin d'expliquer les résultats au brevet des collèges aux épreuves de mathématiques. Les figures 2 à 4 montrent les

intervalles de confiance obtenus lorsqu'il s'agit d'isoler l'effet propre de l'origine sociale sur les résultats à cette épreuve, à pays de naissance, diplôme des deux parents, situation d'activité des parents, sexe, heure scolaire et type d'établissement tenus constants.

**Figure 2 – L'origine sociale vue par le principal apporteur de ressources (modèle Kieffer et Brinbaum)**



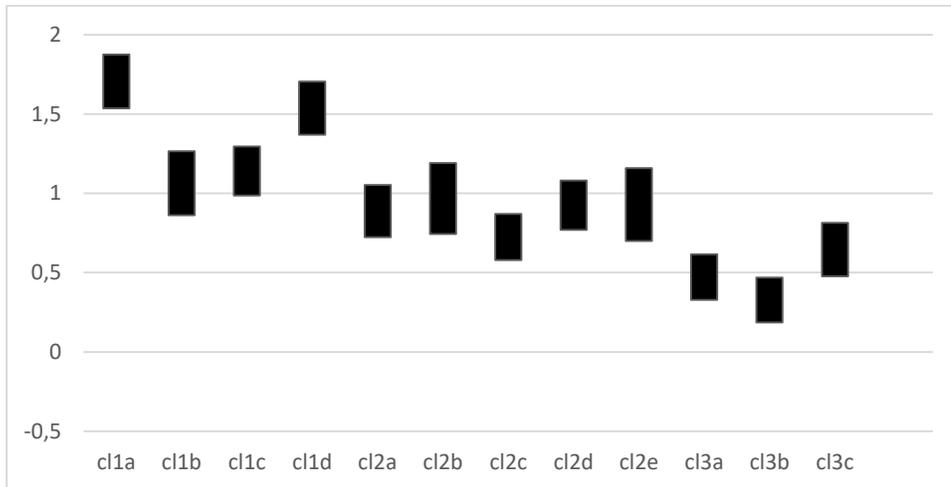
Intervalles de confiance du coefficient associé dans le modèle expliquant les résultats aux épreuves de mathématiques au brevet des collèges. Situation de référence (ligne 0) : « inactif ».  
 Source : Panel 2007 – DEPP

**Figure 3 – L'origine sociale vue par le prototype II (modèle Kieffer et Brinbaum)**



Intervalles de confiance du coefficient associé dans le modèle expliquant les résultats aux épreuves de mathématiques au brevet des collèges. Situation de référence (ligne 0) : VIb.  
 Source : Panel 2007 – DEPP

**Figure 4 – L’origine sociale vue par le prototype I (modèle Kieffer et Brinbaum)**



Intervalle de confiance du coefficient associé dans le modèle expliquant les résultats aux épreuves de mathématiques au brevet des collèges. Situation de référence (ligne 0) : =3d.  
Source : Panel 2007 – DEPP

Les trois figures sont intéressantes en ce qu’elles donnent à voir des différences au haut de l’espace social d’abord. Le coefficient associé aux cadres est de 1,26 avec le modèle PAR, alors que celui associé aux cadres homogames est de 1,70 dans le prototype I, où la situation de référence est d’ailleurs moins restrictive. Le prototype I met en évidence des différences significatives entre les cadres homogames et les cadres hétérogames, alors que le prototype II montre des différences significatives entre les ménages à dominante cadre (IA et IB) et les ménages à dominante cadre et intermédiaire (IIA et IIB). Ces différences sont gommées avec le PAR.

Au sein des catégories moyennes, PAR ne montre aucune différence significative entre artisans, commerçants et chefs d’entreprise, professions intermédiaires et employés. Le prototype I est également décevant pour percevoir des différences internes aux classes moyennes : les sous-catégories de la catégorie 2 (ménages à dominante professions intermédiaires, employés et petits indépendants) ne se distinguent pas entre elles. Au contraire, le prototype II met en évidence des différences significatives entre les IIIA (intermédiaires avec employés ou ouvriers) d’un côté, et les IIIC (intermédiaires avec inactifs ou vivant seuls) et IVA (petits indépendants homogames, avec employés, ouvriers) de l’autre.

Elles sont enfin instructives pour les différences au sein des classes populaires. Dans la figure 2, les écarts ne sont pas significativement différents entre enfants d’employés et d’ouvriers, mais tous sont significativement différents des enfants dont la situation du principal apporteur de ressources est inactif. Ici, c’est le prototype II qui est plutôt décevant : que ce soit du fait de la faiblesse des effectifs de certaines catégories (VII) ou de trop faibles différences, il n’y a pas d’écarts significatifs entre toutes les sous-catégories des groupes V, VI et VII. Au contraire, le prototype I met en évidence des différences importantes au sein des classes populaires : toutes les catégories se distinguent significativement des employés ou ouvriers seuls ; les ouvriers

homogames se distinguent significativement (et négativement) des employés, ouvriers ou petits indépendants avec inactifs.

#### D. Conclusions

Nous tirons de ces validations les conclusions suivantes :

- Sur ces données, le principal apporteur de ressources apporte une amélioration modérée (dans sa version « indirecte ») au regard de la personne de référence.
- Les prototypes I et II semblent apporter une **amélioration plus substantielle grâce à la meilleure prise en compte de l'hétérogénéité des ressources au sein des ménages**, qui se traduit notamment sur les écarts de résultats scolaires.

Plusieurs points d'amélioration doivent être étudiés :

- Équilibrer le prototype RMA, en prévoyant des règles d'agrégation pour le rendre opérationnel sur un champ où il risque d'être utilisé (intégration de la classe VII dans la classe VI, comme VIC ?).
- Réfléchir au regroupement des catégories 2a et 2b dans le prototype I, qui ne se distinguent jamais significativement.
- Conserver les points forts de chaque prototype (distinction des chefs d'entreprise et professions libérales dans le prototype I ; meilleures distinctions au sein des classes moyennes dans le prototype II ; meilleures distinctions au sein des classes populaires dans le prototype I) pour faire une synthèse des deux prototypes (sous réserve des problèmes spécifiques aux retraités).

## 2. Sur le patrimoine<sup>21</sup>

Pour ces validations, nous avons utilisé la dernière enquête *Patrimoine* (2014-2015). Plus précisément, nous avons comparé :

- Les groupes définis par le principal apporteur de ressources indirect définis sur le champ le plus large ((1), 28,1 millions de ménages non complexes) et sur le champ des ménages ne comportant pas de retraités ((2), 17,4 millions) ;
- Les groupes et sous-groupes du prototype II sur les champs (1), (2) ainsi que les ménages avec enfants ((3), 9,5 millions) ;
- Les groupes et sous-groupes du prototype I définis sur les champs (2) et (3).

---

<sup>21</sup> Thomas Amossé (Cnam, Lise, CEET).

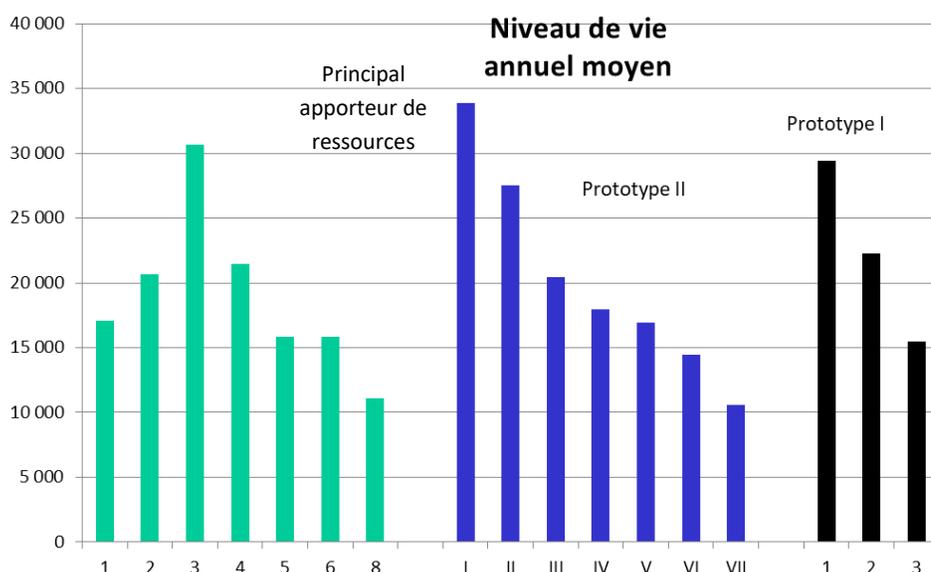
Cinq indicateurs sont retenus :

- Le patrimoine brut ;
- Le patrimoine financier ;
- Le patrimoine immobilier ;
- Les revenus déclarés ;
- Le niveau de vie.

Nous avons calculé les valeurs moyennes par groupes et sous-groupes ainsi que plusieurs indices synthétiques d'homogénéité *versus* dispersion (intervalles global et interquartile ramenés à la moyenne, indice de Gini). Une partie seulement des résultats sont présentés ici.

### A. La dispersion des niveaux de vie

Comme le montre la figure 4 ci-dessous, le prototype II rend mieux compte de la diversité des niveaux de vie que le principal apporteur de ressources et le prototype I (qui ne comporte que 3 groupes, toutefois).



Champ : ménages non complexes sans retraités. Source : Enquête Revenus fiscaux et sociaux, 2013

On observe à la fois des valeurs extrêmes mieux identifiées, et une progression plus nette avec le prototype II. L'écart entre classes extrêmes va de 11 000 à 34 000 pour ce prototype, de 10 500 à 31 000 pour le principal apporteur, et de 15 500 à 29 000 pour le prototype I (avec seulement trois classes toutefois). Au niveau des sous-groupes, on a le même résultat (les différences sont

notamment marquées pour les faibles niveaux de vie, qui sont mieux identifiées par le prototype II).

## B. Le patrimoine et ses différentes facettes

### **Patrimoine total (brut) :**

- Le prototype II décrit mieux la diversité des patrimoines bruts que le principal apporteur de ressources sur l'ensemble du champ des ménages non complexes,
- mais moins sur les ménages sans retraités au niveau des groupes, en raison du patrimoine professionnel (notamment foncier), des agriculteurs,
- et moins que le prototype I au niveau des sous-groupes (les chefs d'entreprise et professions libérales, au fort patrimoine professionnel, y étant mieux distingués).

### **Patrimoine financier :**

- Sur le champ des ménages sans retraités, on retrouve la supériorité du prototype I pour cette même raison au niveau des sous-groupes,
- mais le prototype II est celui qui rend le mieux compte de l'échelle de ce type de patrimoine au niveau des groupes.

**Patrimoine immobilier :** une supériorité des prototypes I et, surtout, II, qui isolent mieux les hauts et bas niveaux de patrimoine, par rapport au principal apporteur de ressources.

## C. Conclusion sur le patrimoine et le niveau de vie

**En prenant en compte la situation de plusieurs membres du ménage, les prototypes I et II permettent de mieux repérer les ménages aux niveaux de vie et de patrimoine...**

- ... **les plus élevés** (cadres homogames I.A dans le prototype II ; Ménages de cadres homogames 1.a ou composés d'au moins un chef d'entreprise ou d'une profession libérale 1.b dans le prototype I) ;

- ... **les plus faibles** (ouvriers et employés mono-actifs ou vivant seuls, VI, dans le prototype II ; ouvriers, employés, inactifs vivant seuls, 3d, dans le prototype I).

### 3. Avantages et inconvénients des prototypes testés, à l'issue des validations

Approches	Avantages	Inconvénients
<b>Nomenclatures croisées synthétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectivent des positions sociales définies par un large ensemble de ressources</li> <li>• Rendent compte de la singularité des ménages mono-adultes ;</li> <li>• Donnent à voir la situation particulière des ménages homo- / hétéro-games.</li> <li>• Sont implémentables de façon homogène dans toutes les sources, y compris EAR, EEC et enquêtes d'entreprise de sondage.</li> <li>• Ont des pouvoirs descriptifs comme explicatifs (y compris dans des modèles économétriques) meilleurs que les catégorisations équivalentes à partir du principal apporteur de ressources du ménage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malgré le caractère synthétique : Complexité/lisibilité des intitulés</li> </ul>
<b>Prototype I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rend compte de la situation particulière de certaines catégories, comme les professions libérales et les employés des services aux particuliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction plus complexe, dont les intitulés ne rendent (en l'état) que partiellement compte.</li> <li>• Ne peut être implémenté sur les ménages comportant des retraités (usages limités).</li> </ul>
<b>Prototype II</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut être utilisé sur l'ensemble des ménages, donc pour les usages visant à catégoriser des logements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne peut rendre compte de distinctions entre catégories et non groupes.</li> </ul>

## VIII. Les travaux à venir, préconisations

---

A ce stade, le sous-groupe doit encore :

- Poursuivre les travaux de **validation sur d'autres thématiques** (logement, pratiques culturelles des enfants, pratiques culturelles des adultes, santé) [en cours] ;
- Compte tenu du maintien (anticipé) de l'usage de la personne de référence pour des raisons techniques (échantillonnage, calage), **la proposition s'oriente vers un choix entre les prototypes I et II** (ou éventuellement vers une synthèse des deux).
- Conduire un travail spécifique sur **l'écriture des intitulés de rubriques** et, plus largement, sur **la manière de nommer la nomenclature**.
- Prévoir les **règles d'extension des prototypes aux ménages complexes**, par exemple en utilisant les catégories / groupes des deux actifs les plus engagés sur le marché du travail ; pour le prototype I, voir comment il pourrait être étendu à des ménages comportant des retraités.

## Annexes

### Tableau A1 – Les effectifs des classes et sous-classes sur différents champs (prototype II)

		Champ des ménages...						
		Total	De 18 à 65 ans	En couple	Mono- adultes	Avec un actif	Avec que des actifs	En couple et bi- actifs
<b>I.</b>	<b>Couples à dominante cadre</b>	<b>8,7</b>	<b>9,7</b>	<b>15,7</b>		<b>11,0</b>	<b>10,9</b>	<b>19,5</b>
	a. Cadres homogames	3,5	4,0	6,3		4,6	4,7	8,4
	b. Cadres avec intermédiaires	5,2	5,7	9,4		6,4	6,2	11,1
<b>II.</b>	<b>Ménages à dominante intermédiaire et cadre</b>	<b>16,7</b>	<b>17,8</b>	<b>20,5</b>	<b>12,1</b>	<b>19,2</b>	<b>19,3</b>	<b>21,9</b>
	a. Cadres avec petits indépendants, employés, ouvriers	5,2	5,5	9,4		6,1	5,2	9,4
	b. Intermédiaires homogames et avec petits indépendants	5,5	6,1	10,0		6,8	7,0	12,5
	c. Cadres avec inactifs ou vivants seuls	6,0	6,2	1,1	12,1	6,4	7,1	
<b>III.</b>	<b>Ménages à dominante employée et intermédiaire</b>	<b>22,6</b>	<b>24,4</b>	<b>24,3</b>	<b>20,5</b>	<b>25,3</b>	<b>26,0</b>	<b>26,4</b>
	a. Intermédiaires avec employés, ouvriers	9,8	10,9	17,8		11,7	11,2	20,0
	b. Employés homogames	3,0	3,5	5,5		3,8	3,5	6,4
	c. Intermédiaires avec inactifs ou vivants seuls	9,8	10,1	1,1	20,5	9,7	11,3	
<b>IV.</b>	<b>Ménages à dominante indépendante</b>	<b>10,1</b>	<b>7,5</b>	<b>11,2</b>	<b>8,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,3</b>	<b>8,9</b>
	a. Petits indépendants homogames, avec employés, ouvriers	5,8	5,0	10,5		5,5	5,0	8,9
	b. Petits indépendants avec inactifs ou vivant seuls	4,2	2,5	0,8	8,6	2,2	2,4	
<b>V.</b>	<b>Couples à dominante ouvrière</b>	<b>13,1</b>	<b>14,5</b>	<b>23,9</b>		<b>15,6</b>	<b>12,9</b>	<b>23,2</b>
	a. Ouvriers avec employés	9,6	10,9	17,5		11,9	10,3	18,5
	b. Ouvriers homogames	3,5	3,6	6,4		3,7	2,7	4,8
<b>VI.</b>	<b>Ménages d'employés ou ouvriers avec inactifs ou vivant seuls</b>	<b>26,4</b>	<b>24,9</b>	<b>4,0</b>	<b>53,9</b>	<b>21,2</b>	<b>23,6</b>	
	a. Employés avec inactifs ou vivant seuls	14,7	13,7	1,0	31,5	12,0	14,0	
	b. Ouvriers avec inactifs ou vivant seuls	11,7	11,2	3,0	22,4	9,2	9,5	
<b>VII.</b>	<b>Ménages avec uniquement des inactifs (non retraités)</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,3</b>	<b>4,9</b>			
<b>Ensemble (millions de ménages)</b>		<b>26,9</b>	<b>19,6</b>	<b>14,8</b>	<b>12,1</b>	<b>17,0</b>	<b>13,9</b>	<b>7,7</b>

*Note : (1) les colonnes en grisé correspondent aux champs sur lesquels les utilisations risquent d'être les plus fréquentes ; (2) d'après l'arbre de classification, dans une structure quaternaire les classes pourraient être regroupées en I / II-III / IV-V / VI-VII. Dans une structure ternaire, ce serait binaire I-II-III / IV-V / VI-VII. Dans une structure binaire, ce serait I-II-III / IV-V-VI-VII.*

*Champ : ménages ordinaires non complexes, non étudiants et à revenu annuel non négatif (26,9 millions ; 59,5 millions d'adultes). Source : enquête Revenus fiscaux et sociaux, 2013 (Insee, n = 49 875).*

**Tableau A2 – Caractérisation économique et scolaire des classes et sous-classes (prototype II)**

	Niveau de vie			Diplôme maximal du ménage			
	Moins de 1107 euros	Entre 1483 et 1864 euros	Plus de 2463 euros	Au plus un BEPC	CAP-BEP	Supérieur court	Supérieur long
<b>I. Couples à dominante cadre</b>	<b>1,8</b>	<b>6,1</b>	<b>69,9</b>	<b>1,4</b>	<b>3,2</b>	<b>14,3</b>	<b>72,9</b>
a. Cadres homogames	2,0	3,2	81,1	0,5	1,9	7,5	86,1
b. Cadres avec intermédiaires	1,7	8,1	62,3	1,9	4,1	18,8	64,1
<b>II. Ménages à dominante intermédiaire et cadre</b>	<b>6,0</b>	<b>14,9</b>	<b>43,3</b>	<b>6,6</b>	<b>9,7</b>	<b>21,6</b>	<b>45,7</b>
a. Intermédiaires homogames et avec petits indépendants	4,8	17,2	36,2	5,4	9,2	36,3	30,5
b. Cadres avec petits indépendants, employés, ouvriers	4,2	14,2	45,5	6,4	13,6	16,6	43,9
c. Cadres avec inactifs ou vivants seuls	8,6	13,3	47,8	7,7	6,8	12,5	61,2
<b>III. Ménages à dominante employée et intermédiaire</b>	<b>9,1</b>	<b>27,6</b>	<b>15,8</b>	<b>14,2</b>	<b>21,6</b>	<b>24,2</b>	<b>16,1</b>
a. Employés homogames	10,3	31,3	8,6	18,7	31,7	12,6	7,3
b. Intermédiaires avec employés, ouvriers	5,1	30,7	15,9	10,9	26,1	23,7	14,6
c. Intermédiaires avec inactifs ou vivants seuls	12,8	23,4	18,0	16,1	13,9	28,4	20,2
<b>IV. Ménages à dominante indépendante</b>	<b>30,4</b>	<b>16,1</b>	<b>14,7</b>	<b>38,6</b>	<b>28,2</b>	<b>8,4</b>	<b>6,0</b>
a. Petits indépendants homogames, avec employés, ouvriers	23,6	17,9	16,7	26,3	33,8	10,8	6,4
b. Petits indépendants avec inactifs ou vivant seuls	39,5	13,7	11,9	55,1	20,7	5,1	5,4
<b>V. Couples à dominante ouvrière</b>	<b>18,1</b>	<b>30,3</b>	<b>4,4</b>	<b>27,8</b>	<b>44,0</b>	<b>6,2</b>	<b>3,3</b>
a. Ouvriers avec employés	16,6	31,1	5,0	22,8	44,4	7,6	4,0
b. Ouvriers homogames	22,1	28,3	2,9	41,1	42,9	2,4	1,5
<b>VI. Ménages d'employés ou ouvriers avec inactifs ou vivant seuls</b>	<b>31,7</b>	<b>20,6</b>	<b>4,3</b>	<b>49,9</b>	<b>29,1</b>	<b>4,5</b>	<b>3,5</b>
a. Employés avec inactifs ou vivant seuls	29,0	20,8	5,3	44,3	28,2	6,3	5,1
b. Ouvriers avec inactifs ou vivant seuls	35,2	20,4	3,0	57,0	30,2	2,4	1,4
<b>VII. Ménages avec uniquement des inactifs (non retraités)</b>	<b>46,8</b>	<b>12,0</b>	<b>7,4</b>	<b>80,2</b>	<b>7,5</b>	<b>1,7</b>	<b>2,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18,2</b>	<b>20,6</b>	<b>20,3</b>	<b>27,0</b>	<b>23,2</b>	<b>13,2</b>	<b>19,6</b>

*Champ : ménages ordinaires non complexes, non étudiants et à revenu annuel non négatif (26,9 millions ; 59,5 millions d'adultes). Source : enquête Revenus fiscaux et sociaux, 2013 (Insee, n = 49 875).*

**Tableau A3 – Caractérisation d’origine sociale, de localisation géographique et de situation de logement des classes et sous-classes (prototype II)**

		Origine sociale		Localisation		Logement		
		« Non qualifiée » ou inconnue	« Cadre »	En rural ou espace peu dense	Grand pôle de Paris	Location HLM, petite taille	Propriété, petite taille	Propriété, grande taille
<b>I.</b>	<b>Couples à dominante cadre</b>	<b>1,1</b>	<b>49,9</b>	<b>9,2</b>	<b>26,3</b>	<b>1,3</b>	<b>33,1</b>	<b>42,6</b>
	a. Cadres homogames	0,8	60,8	6,6	33,8	1,1	34,5	39,0
	b. Cadres avec intermédiaires	1,2	42,5	11,0	21,3	1,4	32,2	45,0
<b>II.</b>	<b>Ménages à dominante intermédiaire et cadre</b>	<b>5,0</b>	<b>31,9</b>	<b>12,9</b>	<b>20,4</b>	<b>3,8</b>	<b>25,4</b>	<b>40,5</b>
	a. Intermédiaires homogames et avec petits indépendants	3,3	31,9	13,8	18,3	3,3	27,3	47,9
	b. Cadres avec petits indépendants, employés, ouvriers	2,9	28,0	16,7	13,2	4,2	31,4	41,8
	c. Cadres avec inactifs ou vivants seuls	8,3	35,6	8,6	28,8	3,8	18,2	33,0
<b>III.</b>	<b>Ménages à dominante employée et intermédiaire</b>	<b>9,1</b>	<b>16,7</b>	<b>15,1</b>	<b>16,0</b>	<b>9,0</b>	<b>23,3</b>	<b>32,9</b>
	a. Employés homogames	5,1	16,0	16,9	12,2	7,4	29,3	37,9
	b. Intermédiaires avec employés, ouvriers	7,5	13,1	16,4	16,5	13,9	23,2	29,0
	c. Intermédiaires avec inactifs ou vivants seuls	13,6	18,5	12,9	19,7	9,2	17,2	29,0
<b>IV.</b>	<b>Ménages à dominante indépendante</b>	<b>8,5</b>	<b>10,1</b>	<b>32,6</b>	<b>7,2</b>	<b>4,7</b>	<b>22,1</b>	<b>47,1</b>
	a. Petits indépendants homogames, avec employés, ouvriers	4,7	10,2	31,8	7,7	4,1	24,6	49,2
	b. Petits indépendants avec inactifs ou vivant seuls	13,7	10,0	33,6	6,7	5,6	18,6	44,2
<b>V.</b>	<b>Couples à dominante ouvrière</b>	<b>11,5</b>	<b>6,7</b>	<b>22,7</b>	<b>11,1</b>	<b>13,1</b>	<b>24,1</b>	<b>30,1</b>
	a. Ouvriers avec employés	10,2	7,4	21,3	12,3	12,5	25,4	28,9
	b. Ouvriers homogames	15,3	4,9	26,5	7,6	14,7	20,5	33,4
<b>VI.</b>	<b>Ménages d’employés ou ouvriers avec inactifs ou vivant seuls</b>	<b>25,5</b>	<b>6,6</b>	<b>17,9</b>	<b>13,8</b>	<b>17,2</b>	<b>12,3</b>	<b>21,4</b>
	a. Employés avec inactifs ou vivant seuls	22,9	8,7	15,7	17,2	17,0	12,7	22,2
	b. Ouvriers avec inactifs ou vivant seuls	28,7	3,9	20,7	7,5	17,5	11,8	20,4
<b>VII.</b>	<b>Ménages avec uniquement des inactifs (non retraités)</b>	<b>36,9</b>	<b>7,4</b>	<b>17,6</b>	<b>14,6</b>	<b>19,1</b>	<b>10,4</b>	<b>31,2</b>
<b>Ensemble</b>		<b>13,0</b>	<b>17,3</b>	<b>17,8</b>	<b>15,5</b>	<b>10,0</b>	<b>21,3</b>	<b>33,0</b>

Champ : ménages ordinaires non complexes, non étudiants et à revenu annuel non négatif (26,9 millions ; 59,5 millions d’adultes). Source : enquête Revenus fiscaux et sociaux, 2013 (Insee, n = 49 875).

**Tableau A4 – Caractérisation économique et scolaire des classes et sous-classes (prototype I)**

	Quintiles de niveau de vie					Plus haut diplôme du couple				
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Aucun	CAP BEP	Bac	Bac+3	Bac+5
<b>1. Ménages à dominante cadres</b>	<b>2,9</b>	<b>5,8</b>	<b>12,2</b>	<b>25,1</b>	<b>54,0</b>	<b>2,2</b>	<b>5,2</b>	<b>10,7</b>	<b>22,9</b>	<b>59,0</b>
1a) Ménages composés de 2 cadres	0,8	2,0	6,0	18,4	72,8	0,7	0,6	3,6	13,8	81,4
1b) Ménages composés d'au moins un chef d'entreprise ou d'une profession libérale	3,8	6,0	9,9	16,1	64,1	3,5	8,8	7,9	18,6	61,2
1c) Cadres du privé hétérogames	2,9	6,2	14,5	29,2	47,2	2,4	8,4	16,4	30,8	42,0
1d) Cadres du public hétérogames	5,5	9,9	17,7	31,3	35,5	3,4	4,5	12,0	23,4	56,8
<b>2. Ménages à dominante professions intermédiaires, employés et petits indépendants</b>	<b>9,8</b>	<b>18,8</b>	<b>27,0</b>	<b>28,1</b>	<b>16,3</b>	<b>7,7</b>	<b>26,8</b>	<b>29,3</b>	<b>28,7</b>	<b>7,5</b>
2a) Ménages composés d'une profession intermédiaire du public et d'un autre actif	4,3	12,6	22,3	38,9	22,0	4,0	12,6	22,5	53,1	7,9
2b) Ménages composés de deux PI du privé	3,2	8,3	22,9	34,4	31,3	3,0	13,0	29,9	39,5	14,6
2c) Ménages d'employés et de PI	7,6	19,1	32,8	28,8	11,7	8,9	33,3	33,0	20,1	4,8
2d) Ménages de petits indépendants	15,8	22,8	23,7	20,8	17,0	7,5	29,8	29,4	23,9	9,3
2e) Professions intermédiaires seuls	22,4	28,5	21,1	16,5	11,5	18,1	26,8	24,1	21,8	9,1
<b>3. Ménages à dominante ouvrière</b>	<b>34,4</b>	<b>29,3</b>	<b>22,5</b>	<b>10,9</b>	<b>3,0</b>	<b>32,3</b>	<b>44,9</b>	<b>16,0</b>	<b>5,4</b>	<b>1,4</b>
3a) Ménages composés d'un ouvrier et d'un autre actif	17,6	29,0	30,6	18,3	4,5	15,5	49,0	24,1	9,6	1,7
3b) Ménages d'ouvriers homogames	28,2	32,6	25,5	10,8	2,8	29,9	53,0	13,4	2,9	0,8
3c) Employés, ouvriers ou petits indépendants avec un,e inactif,ve	64,5	23,0	8,1	2,8	1,7	54,7	29,6	9,6	3,8	2,3
3d) Employés, ouvriers ou inactifs seuls	56,5	28,0	11,4	3,0	1,1	52,8	32,1	10,3	3,5	1,3
Ensemble	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	28,8	16,8	18,7	17,2	18,6

Source : Panel 2007 – DEPP ; champ : parents d'élèves.